

DECLARATION DES PERFORMANCES

MARQUAGE CE - NF EN 13043



Selon le Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011

et

Selon le Règlement délégué (UE) N°574/2014 de la Commission du 21 février 2014

Page 1/2

N° : Gil 5-8 / indice 7 - 2022

1. Code d'identification unique du produit type :

GRANUSIL 5/8

2. Usage(s) prévu(s) du produit de construction, conformément à la norme applicable, et comme prévu par le fabricant :

**Granulats pour mélanges hydrocarbonés
et pour enduits superficiels utilisés dans
la construction des chaussées, aérodrômes
et d'autres zones de circulation**

3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :


**Rue Ancel de Caïeu
80410 CAYEUX SUR MER
Tél : 03.22.26.61.00
Fax : 03.22.26.59.24
e-mail : silmer@gagneraud.fr
site web : www.silmer.fr**

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :

SYSTEME 2 +

6. a) Norme harmonisée et organisme notifié :

**NF EN 13043 : 2003
bup Zert GmbH - N° 2516**

7. Performances déclarées :

Nous déclarons assumer la responsabilité de la conformité du produit de construction nommé ci-dessus avec les performances déclarées suivantes :

Nature pétrographique	Silex	EN 932-3
Classe granulaire	5 / 8	/
Granularité du gravillon	Gc 90/15	EN 933-1
Forme des gravillons	FI 20	EN 933-3
Masse volumique réelle	2,375	EN 1097-6
Pourcentage de surface concassée dans les gravillons	C 95/1	EN 933-5
Affinité des gravillons avec les liants hydrocarbonés	NPD	EN 12697-11
Résistance à la fragmentation des gravillons (10/14)	LA 50	EN 1097-2
Résistance au polissage des gravillons	PSV déclaré (55)	EN 1097-8
Résistance à l'abrasion de surface	NPD	EN 1097-8
Résistance à l'usure des gravillons (10/14)	MDE 20	EN 1097-1
Résistance aux chocs thermiques	NPD	EN 1367-5
Composition chimique	Voir Fiche Technique	EN 932-3
Substances dangereuses	Néant	/
Résistance des gravillons au gel / dégel	F1	EN 1367-1
Résistance à l'abrasion pneus à crampons	NPD	EN 1097-9

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

B. SANNAC, DIRECTEUR D'USINE

A Cayeux sur Mer, le 17 janvier 2022,